



Conditions générales de vente et de règlement des abonnements à La Champagne Viticole

Article 1: souscription des abonnements

Toute souscription d'un abonnement implique l'acceptation des conditions générales de vente et de règlement ci-après. Les abonnements peuvent être souscrits directement ou par le biais d'un tiers. Seuls les abonnements accompagnés de leur règlement et confirmés par écrit, au moyen d'un bulletin d'abonnement ou d'un document indiquant clairement la souscription seront pris en compte par *La Champagne Viticole*.

Les durées de souscription et les tarifs qui s'y rapportent sont fixés par *La Champagne Viticole*. Tout abonnement portant sur une autre durée que celles indiquées sur les bulletins sera calculé sur la base du prix de vente au numéro et soumis à l'accord préalable de la direction du journal.

Article 2: annulation

Toute souscription prend fin automatiquement à la date échéance de l'abonnement. Les souscriptions ne peuvent être remboursées en cours d'abonnement. Le décès de l'abonné au cours de la période d'abonnement n'emporte pas remboursement de tout ou partie des sommes versées lors de la souscription.

Article 3: facturation

La facturation est effectuée au nom du payeur. Lorsqu'il s'agit d'une souscription par un tiers, la facture fera figurer les coordonnées du payeur et du destinataire de l'abonnement.

Article 4: règlement

Les règlements sont à effectuer au moment de la souscription et conditionnent l'enregistrement de la commande.

Article 5: renseignements

Pour toute information ou renseignement, vous pouvez contacter du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 heures, le service Abonnements de *La Champagne Viticole*, 44 avenue Jean-Jaurès, BP 325, 51334 Épernay cedex : téléphone 03 26 59 55 00, télécopie 03 26 59 55 23.

Article 6: taxes

Les impôts et charges frappant les abonnements sont à la charge du souscripteur. Les tarifs d'abonnement s'entendent toutes taxes comprises.